



DECISION N°004/D/R-CE/D-NK/C.BONDJOCK/SG/2025 DU 14 MARS 2025 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DES LETTRE COMMANDES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/R-CE/D-NK/C-BONDJOCK/CIPM/25 DU 31 JANVIER 2025 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE BOMABOM 2-LOG TANG-MUKOYOP, DANS L'ARRONDISSEMENT DE BONDJOCK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE. EN PROCEDURE D'URGENCE.

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE BONDJOCK.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP), EXERCICE 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BONDJOCK (AUTORITE CONTRACTANTE).

Vu la constitution ;
 Vu le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 Vu Le décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation, et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'Exécution des marchés publics ;
 Vu Circulaire 00013995/ C/ MINFI du 31 Décembre 2024. portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2025.
 Vu la lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N°2018/366 du 20 juin portant Code des Marchés Publics
 Vu Le Dossier d'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/R-CE/D-NK/C-BONDJOCK/CIPM/25 DU 31 JANVIER 2025 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE BOMABOM 2-LOG TANG-MUKOYOP, DANS L'ARRONDISSEMENT DE BONDJOCK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE. EN PROCEDURE D'URGENCE
 Vu La proposition d'attribution de la commission Interne de passation des marchés placée auprès de la commune de Bondjock
 Vu Le rapport d'analyse des offres
 Vu Le procès-verbal N°007 de proposition d'attribution de la CIPM/C.BONDJOCK du 10 MARS 2025.

DECIDE :

Article 1^{er} – La lettre-commande objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

LOT N°	ATTRIBUTIAIRE	MONTANT TTC LU (en F CFA)	MONTANT TTC CORRIGE (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
UNIQUE	ETS MAYA B.P : Yaoundé Tél : 696 614 613	22 993 427	22 933 802	03 Mois

Article 2. La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS
 - MINMAP,
 - ARMP,
 - DDMAP/NK,
 - Président CIPM/C.BONDJOCK,
 - Intéressé ;



14 MARS 2025

Manguelé